

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1587

19 juin 2014

SOMMAIRE

Actire	76136	Pervinage S.à r.l.	76135
Banny Investissements S.A.	76133	Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l. ..	76134
Biloba Investissement S.A.	76138	Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l. ..	76134
Brisk Holding (Luxembourg) S.à r.l.	76134	Promotions Lahure S.à r.l.	76133
Business Office Services International S.A.	76176	Q-Leap S.A.	76133
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	76143	Quadrant S.à r.l.	76135
DF Real Estate S.A.	76135	Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l.	76131
Euro-Automation S.à r.l.	76144	Quilvest Wealth Management S.A.	76134
Everest Investments S.A., SPF	76146	Real Estate Development S.A.	76130
Evolution Plasturgie s.à r.l.	76150	Redpoint International S.à r.l.	76135
Ferguson S.à r.l.	76166	Royalty Opportunities S.à r.l.	76132
Global Performance 17 S.A.	76148	RTH, S.à r.l.	76132
Lacatena S.à r.l.	76134	R. Van Eeckhout & Cie	76133
Les amis du Japon	76131	Samsonite International S.A.	76139
Mars Investment S.à r.l.	76151	Signum International S.à r.l.	76137
Oven LuxCo S.à r.l.	76136	SL II NXP S.à r.l.	76137
Oxus Holding S.A.	76130	SLS-R	76137
Ozar	76130	Société Européenne de Management S.A.	76132
Ozar	76176	Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l.	76137
PAM L	76130	Spin-It S.à r.l.	76137
Parsector S.A., SPF	76131	TD Grand Duché de Luxembourg	76162
"Patrick COLLE S.à r.l."	76176	Tempus Holdings A S.à r.l.	76152
"Patrick COLLE S.à r.l."	76132	TILLESSE Properties Sarl	76157
Perspective Croissance Holding S.A.	76132		

Oxus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054821/10.

(140062672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Ozar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 171.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014054822/10.

(140062818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

PAM L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.579.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2014

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Jérôme CASTAGNE, 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme:

- Geoffroy D'ASPREMONT LYNDEN, Président;
- Guy LERMINIAUX, Administrateur;
- Dominik OST, Administrateur;
- Lucien VAN DEN BRANDE, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054839/23.

(140062270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014054861/11.

(140062598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Les amis du Japon, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4750 Pétange, 23, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg F 1.987.

—
STATUTS

Art. 20. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

LES AMIS DU JAPON, A.s.b.l.

Signature

Référence de publication: 2014055057/12.

(140063146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.661.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2014 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Joseph WINANDY,

Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Pierre SCHILL,

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / J. WINANDY

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014054840/20.

(140062821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 300.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 167.652.

—
Extrait de résolution de l'associé unique prises en date du 15 avril 2014

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Alexander de Meyer en tant que Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2014

- D'accepter la nomination de:

* Anne Siew ee Peng, née le 17 novembre 1971 à Melaka, Malaisie, avec adresse professionnelle 22-23 Old Burlington Street, 1st Floor, Londres W1S 2JJ, Royaume Uni, en tant que tant que Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2014 et ce pour une durée illimitée

- De renouveler le mandat de Gérant de:

* Godfrey Abel avec effet au 19 mars 2014 et ce pour une durée illimitée

* Bernard Herman avec effet au 19 mars 2014 et ce pour une durée illimitée

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Edita Demirovic

Mandataire

Référence de publication: 2014054851/22.

(140062615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

"Patrick COLLE S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 33, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 108.605.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054828/10.

(140063131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Perspective Croissance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.290.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054830/10.

(140062682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 10 avril 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez prendre note que Messieurs Douwe TERPSTRA, Jean-Christophe DAUPHIN et Hans DE GRAAF, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ROYALTY OPPORTUNITIES S.À R.L.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054870/16.

(140062619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Société Européenne de Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9713 Clervaux, 8, rue Ley.

R.C.S. Luxembourg B 95.293.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054878/9.

(140062625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

RTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 174.695.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054871/9.

(140062274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Promotions Lahure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 1, rue des Sapins.
R.C.S. Luxembourg B 62.720.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014054847/10.

(140063183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Q-Leap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Münsbach, 28, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 167.970.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014054849/10.

(140062977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

R. Van Eeckhout & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 135.277.

DISSOLUTION

Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de R. Van Eeckhout & Cie

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 16 avril 2014 à 11 heures.

Résolutions

1. L'Assemblée décide la dissolution de la société R. Van Eeckhout & Cie avec effet rétroactif au 31/03/2014. Au 31/03/2014, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 11 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Rob Van Eeckhout / Ruth Hautman.

Référence de publication: 2014054854/19.

(140062856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 17 avril 2014 que la société PRICEWATERHOUSE COOPERS Sarl, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée à la fonction de réviseur d'entreprises en remplacement d'ABACAB S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2013.

Le mandat du nouveau réviseur d'entreprises viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014055161/15.

(140063732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Brisk Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 135.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055160/10.

(140063876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 161.224.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054852/10.

(140062295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054832/10.

(140062293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Phoenix Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054833/10.

(140062294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Lacatena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel.
R.C.S. Luxembourg B 90.506.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant unique le 9 avril 2014

Il résulte d'une résolution du gérant de la société LACATENA S.A R.L., que le siège social de la société est transféré du L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue au L-1512 Luxembourg, 25, rue Pierre Federspiel, avec effet au 9 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LACATENA S. A R.L.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014055058/14.

(140062942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Quadrant S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 134.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054850/10.

(140063002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 294.965.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 115.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054831/10.

(140063068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Redpoint International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.749.

Il résulte de la signature d'un contrat de vente et achat de parts sociales en date du 31 décembre 2013 que l'associé unique de REDPOINT INTERNATIONAL SARL est désormais:

MOXON INTERNATIONAL S.A.

412F Route d'Esch

L-2086 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B-70630

Détention de 20.000 (vingt mille) parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 avril 2014.

Pour REDPOINT INTERNATIONAL SARL

Signatures

Référence de publication: 2014054862/19.

(140062016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

DF Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.775.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 11 février 2014

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide de coopter avec effet immédiat, Madame Kalliopi FOURNARI, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, prénommée au poste d'Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, démissionnaire.

Le mandat de Madame Kalliopi FOURNARI viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Statutaire de la Société. La cooptation de Madame Kalliopi FOURNARI sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

DF REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2014055231/15.

(140063810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Actire, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.463.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 26 mars 2014

- L'Assemblée reconduit DELOITTE Audit en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015 qui statuera sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2014055105/12.

(140063444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.170.491,90.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.942.

—
EXTRAIT

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, au capital social de douze mille cinq cent euro et vingt-deux centimes (EUR 12.500,22), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143926, a transféré:

- 10.524.996 parts sociales ordinaires de catégorie A qu'elle détenait dans la Société à Oven L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 1324, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 106442.

- 506.864 parts sociales ordinaires de catégorie A qu'elle détenait dans la Société à Oven II L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 1339, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 106442.

- 2.807.590 parts sociales ordinaires de catégorie A qu'elle détenait dans la Société à Oven III L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 1338, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 106442.

- 13.839.450 parts sociales ordinaires de catégorie A qu'elle détenait dans la Société à Oven IV L.P., une société en commandite régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et immatriculée à Jersey sous le numéro 1332, agissant par l'intermédiaire de son commandité, Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade, (1st Floor), St. Hélier, Jersey, îles Anglo-Normandes, JE2 3QA et immatriculée à Jersey sous le numéro 106442.

En conséquence, les parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société sont à présent détenues comme suit:

Oven L.P.	10.524.996	parts sociales ordinaires de catégorie A
Oven II L.P.	506.864	parts sociales ordinaires de catégorie A
Oven III L.P.	2.807.590	parts sociales ordinaires de catégorie A
Oven IV L.P.	13.839.450	parts sociales ordinaires de catégorie A
Triton Masterluxco 3 Sàrl	237.898.903	parts sociales ordinaires de catégorie A
Triton Luxembourg GP Oven S.C.A	35.672.197	parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Oven LuxCo S.à r.l.

Référence de publication: 2014054810/42.

(140062263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Southern Harvest Romania Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 183.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2014.
Pour copie conforme

Référence de publication: 2014054879/11.

(140062817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Spin-It S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 74.673.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014054880/11.

(140062520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Signum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.785.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014054906/11.

(140062517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

SLS-R, Société Anonyme.

Siège social: L-4367 Beles, 1, avenue du Swing.
R.C.S. Luxembourg B 163.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SLS-R

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014054910/11.

(140062496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 154.550.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2014.

Référence de publication: 2014054909/10.

(140062813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme «Biloba Investissement S.A.», ayant son siège social au L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.827,

en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février, 2014 et d'une procuration délivrée en date du 22 février 2014,

Une copie de ce procès-verbal ainsi que la procuration, après avoir été paraphées "ne varietur" par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme Biloba Investissement S.A., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 2408 du 9 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 2013 publié au Mémorial numéro 2314 du 19 septembre 2013.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à sept cent quarante deux mille trois cent cinquante et un euros (EUR 742.351,00), représenté par sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cent huit (7.423.508,00) Actions dont sept millions quatre cent vingt mille huit cent soixante-sept (7.420.867) actions de catégorie A (les «Actions A») et deux mille six cent quarante-et-une (2.641) actions de catégorie B (les «Actions B») (étant également ci-après ensemble désignées comme les «Catégories d'Actions» et individuellement comme une «Catégorie d'Actions»). Chaque Action a une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

3) Conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social par apport en espèces, en une ou plusieurs fois, aux dates, conditions et modalités qu'il fixera, à concurrence de deux millions cinquante six mille neuf cents euros (EUR 2.056.900,00), avec émission de vingt millions cinq cent soixante neuf mille Actions A ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

4) Lors de sa réunion du 12 février 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-treize mille huit cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 73.849,90) pour le porter de son montant actuel de sept cent quarante deux mille trois cent cinquante et un euros (EUR 742.351,00) à huit cent seize mille deux cent euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 816.200,90) par la création et l'émission de sept-cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (738,499) nouvelles Actions A d'une valeur nominale de 10 cents (dix cents) chacune, ayant les mêmes droits que les Actions A existantes, émises avec une prime d'émission totale de six cent soixante-quatre mille six cent quarante-neuf euros et dix cents (EUR 664.649,10).

5) Ces Actions A nouvelles ont été souscrites par les actionnaires existants comme suit:

Cent soixante-dix-neuf mille deux cent quarante-sept (179.247) Actions A nouvelles par la Société Fédérale de participations et d'investissement (SPFI), ayant son siège au 54, avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique, ensemble avec une prime d'émission de cent soixante-et-un mille trois cent vingt-deux euro et cinquante-sept cents (EUR 161.322,57);

Cinq cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante deux (559.252) Actions A nouvelles par la caisse des dépôts et consignations (CDC) ayant son siège social au 56 rue de Lille, F-75007 Paris, France, ensemble avec une prime d'émission de cinq cent trois mille trois cent vingt-six euros et cinquante trois cents (EUR 503.326,53);

Les sept-cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (738,499) nouvelles Actions A ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme totale de sept cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euro (EUR 738.499,00) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

6) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6.1 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social de la société est actuellement fixé à huit cent seize mille deux cent euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 816.200,90) représenté par huit millions cent soixante deux mille et sept (8.162.007,00) Actions dont huit millions cent cinquante-neuf mille trois cent soixante six (8.159.366) actions de catégorie A (les «Actions A») et deux mille six cent quarante et une (2.641) actions de catégorie B (les «Actions B»). Chaque Action a une valeur nominale de dix cents d'euro (EUR 0,10) chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à la somme de deux mille cinq cents Euros (2.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en-tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10488. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053591/72.

(140061516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carmen André, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 (the "Board Resolutions"), as well as the declaration adopted on 2 April 2014 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the Delegate's Declaration, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended (i) on 27 May 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1605, page 77.012 on 19 July 2011, (ii) on 11 June 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1668, page 80.018 on 25 July 2011, (iii) on 14 June 2011 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1676, page 80.404 on 26 July 2011, (iv) on 28 June 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1689, page 81.055 on 27 July 2011 and (v) on 30 January 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million seventy-four thousand four hundred and four United States Dollars seventy-six Cents (USD 14,074,404.76) represented by one billion four hundred seven million four hundred forty thousand four hundred seventy-six (1,407,440,476) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to one hundred fifty-five thousand three hundred twenty-two United States Dollars twenty-seven Cents (USD 155,322.27) so as to bring it up to fourteen million two hundred twenty-six thousand six

hundred ninety-two United States Dollars thirty-one Cents (USD 14,226,692.31) through the issue of up to fifteen million five hundred thirty-two thousand two hundred twenty-seven (15,532,227) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the “New Shares”), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the “Delegate”), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company’s shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate’s Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of seventy-seven thousand nine hundred seventy-one (77,971) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) HKD 17.36 / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date
12/03/2014	8,203	HKD 142,404.08	HKD 1 = USD 0.12880
20/03/2014	8,590	HKD 149,122.40	HKD 1 = USD 0.12879
21/03/2014	32,344	HKD 561,491.84	HKD 1 = USD 0.12883
24/03/2014	8,400	HKD 145,824.-	HKD 1 = USD 0.12889
26/03/2014	6,774	HKD 117,596.64	HKD 1 = USD 0.12890
28/03/2014	13,660	HKD 237,137.60	HKD 1 = USD 0.12890
Issuance Date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
12/03/2014	USD 18,341.65	USD 82.03	USD 18,259.62
20/03/2014	USD 19,205.47	USD 85.90	USD 19,119.57
21/03/2014	USD 72,336.99	USD 323.44	USD 72,013.55
24/03/2014	USD 18,795.26	USD 84.-	USD 18,711.26
26/03/2014	USD 15,158.21	USD 67.74	USD 15,090.47
28/03/2014	USD 30,567.04	USD 136.60	USD 30,430.44

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of seventy-seven thousand nine hundred seventy-one (77,971) New Shares amounting to one hundred seventy-four thousand four hundred and four United States Dollars sixty-two Cents (USD 174,404.62) shall be allocated as follows:

- seven hundred seventy-nine United States Dollars seventy-one Cents (USD 779.71) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- one hundred seventy-three thousand six hundred twenty-four United States Dollars ninety-one Cents (USD 173,624.91) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company’s share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“ 4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million seventy-five thousand one hundred eighty-four United States Dollars forty-seven Cents (USD 14,075,184.47) represented by one billion four hundred and seven million five hundred eighteen thousand four hundred forty-seven (1,407,518,447) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Carmen André, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 (les «Résolutions du Conseil»), ainsi que la déclaration adoptée en date du 2 avril 2014 par Monsieur John Livingston, dûment autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la Déclaration du Délégué, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés (i) le 27 mai 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1605, page 77.012 le 19 juillet 2011, (ii) le 11 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1668, page 80.018 le 25 juillet 2011, (iii) le 14 juin 2011, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1676, page 80.404 le 26 juillet 2011, (iv) le 28 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1689, page 81.055 le 27 juillet 2011 et (v) le 30 janvier 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quatorze mille quatre cent quatre Dollars Américains soixante-seize Centimes (USD 14.074.404,76), représenté par un milliard quatre cent sept millions quatre cent quarante mille quatre cent soixante-seize (1.407.440.476) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de cent cinquante cinq mille trois cent vingt-deux Dollars Américains vingt-sept Centimes (USD 155.322,27) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains trente et un Centimes (USD 14.226.692,31) par l'émission de quinze millions cinq cent trente deux mille deux cent vingt-sept (15.532.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions

pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-et-onze (77.971) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD) HKD 17,36 / action émise	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission
12/03/2014	8.203	HKD 142.404,08	HKD 1 = USD 0,12880
20/03/2014	8.590	HKD 149.122,40	HKD 1 = USD 0,12879
21/03/2014	32.344	HKD 561.491,84	HKD 1 = USD 0,12883
24/03/2014	8.400	HKD 145.824,-	HKD 1 = USD 0,12889
26/03/2014	6.774	HKD 117.596,64	HKD 1 = USD 0,12890
28/03/2014	13.660	HKD 237.137,60	HKD 1 = USD 0,12890
Date d'Emission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
12/03/2014	USD 18.341,65	USD 82,03	USD 18.259,62
20/03/2014	USD 19.205,47	USD 85,90	USD 19.117,57
21/03/2014	USD 72.336,99	USD 323,44	USD 72.013,55
24/03/2014	USD 18.795,26	USD 84,-	USD 18.711,26
26/03/2014	USD 15.158,21	USD 67,74	USD 15.090,47
28/03/2014	USD 30.567,04	USD 136,60	USD 30.430,44

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-et-onze (77.971) Nouvelles Actions s'élevant à cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre Dollars Américains soixante-deux Centimes (USD 174.404,62) est alloué comme suit:

- sept cent soixante-dix-neuf Dollars Américains soixante-et-onze Centimes (USD 779,71) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- cent soixante-treize mille six cent vingt-quatre Dollars Américains quatre-vingt-onze Centimes (USD 173.624,91) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quinze mille cent quatre-vingt-quatre Dollars Américains quarante-sept Centimes (USD 14.075.184,47), représenté par un milliard quatre cent sept millions cinq cent dix-huit mille quatre cent quarante-sept (1.407.518.447) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16666. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053337/221.

(140061038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.771.523.919,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera la dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.964,

ici représenté par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration établie le 25 février 2014, annexée à l'acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2014 numéro 453 de son répertoire.

La personne comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'il est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existante sous la dénomination de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.966 (ci-après désignée comme la «Société»). La Société a été constituée par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 3 mars 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte. Reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ledit acte de modification des statuts a été soumis aux formalités de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 4 mars 2014 avec la relation LAC/2014/9947, en cours de dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'acte de modification des statuts du 25 février 2014, une erreur matérielle s'est glissée, concernant le montant après augmentation de capital dans la version anglaise,

et requiert dès lors la rectification dudit acte de modification des statuts rédigé en langue anglaise suivie d'une version française en la «Première Résolution» et la «Deuxième Résolution» dans sa version anglaise comme suit:

«First resolution

The sole shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and forty-two million six hundred and five thousand six hundred and eighty-three United States Dollars (USD 142,605,683.-)

so as to raise it from its current amount of one billion seven hundred and seventy-five million seven hundred and twenty-three thousand nine hundred and nineteen United States Dollars (USD 1,775,723,919.-) up to one billion nine hundred and eighteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,918,329,602.-)

through the issue of one hundred and forty-two million six hundred and five thousand six hundred and eighty-three (142,605,683) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The one hundred and forty-two million six hundred and five thousand six hundred and eighty-three (142,605,683) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., aforementioned, at a total price of

one hundred and forty-two million six hundred and five thousand six hundred and eighty-three United States Dollars (USD 142,605,683.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:»

«*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion nine hundred and eighteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two United States Dollars (USD 1,918,329,602.-) represented one billion nine hundred and eighteen million three hundred and twenty-nine thousand six hundred and two (1,918,329,602) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."»

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue française, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Les présent acte a été lu à la partie comparante, étant connus du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 avril 2014. LAC/2014/16884. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053620/71.

(140061615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Euro-Automation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 186.158.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un-mars.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur René UERLINGS, indépendant, demeurant à B-4850 Plombières, 42, rue du Ruisseau,

Ici représenté par Madame Ilse ERNST, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 mars 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

2.- Madame Ilse ERNST, indépendante, demeurant à B- 4850 Plombières, 42, rue du Ruisseau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «EURO-AUTOMATION S. A R.L.».

Art. 2. Le siège est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet:

- les prestations de service en matière de programmes informatiques d'automatisation,
- la vente en gros de programmes et matériel informatiques,
- la gestion d'un bureau d'études,
- la réalisation de dispositifs automatiques industriels en tous genres.

La société a également pour objet l'achat et la vente, en gros ou en détail, le placement, l'assemblage et le montage de tous matériels et installations électriques, installations radio et télévision, ainsi que de matériel et installations robotiques.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, civiles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS chacune.

Art. 6. Lorsque la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés, sous réserve d'un droit de préemption pour chaque associé au prorata de sa participation dans le capital.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de sa/leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants ont déclaré souscrire les CENT (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur René UERLINGS, quatre-vingt-dix parts sociales	90
- Madame Ilse ERNST, dix parts sociales	10
Total: CENT parts sociales	100.

Ces dernières ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX (1.270.-) EUROS.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence ce jour et se terminera le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital et représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

1) Ils nomment gérant unique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature, Monsieur René UERLINGS, préqualifié.

2) Ils déclarent que l'adresse de la société est fixée à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ernst, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 03 avril 2014. Relation: MER/2014/670. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053734/104.

(140062143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Everest Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 182.779.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF", a Société anonyme, qualified as family wealth management company ("SPF") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 182779, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 4th of December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 308 of the 4th of February 2014.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Kristine VANAGA-MIHAILOVA, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

- Amendment of article 6.6. of the by-laws of the Company in order to give it the following wording:

"The Company's shares are in registered form and may be converted into shares in bearer form."

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 6.6. of the by-laws in order to give it the following wording:

“The Company’s shares are in registered form and may be converted into shares in bearer form.”

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S’est réunie

l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l’“Assemblée”) de “EVEREST INVESTMENTS S.A., SPF”, une société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial (“SPF”) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182779, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 308 du 4 février 2014.

L’assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Kristine VANAGAMIHALOVA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d’acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Modification de l’article 6.6. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et peuvent être converties en actions au porteur.»

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d’eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l’Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l’intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l’ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d’usage, aucune autre convocation n’était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l’ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.6. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et peuvent être converties en actions au porteur.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, A. UHL, K. VANAGA-MIHAILOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. LAC/2014/14212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053737/104.

(140060877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Global Performance 17 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.980.

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué à la gestion journalière de Global Performance 17 S.A., (ci-après la «Société»), une société anonyme constituée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 180.980, en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 22 octobre 2013.

Une copie de l'extrait desdites résolutions restera annexée au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3056 du 3 décembre 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant actes reçus le 12 décembre 2013 par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le capital souscrit est fixé à soixante trois millions cinq cent vingt cinq mille et un euros (EUR 63 525 001,-) représenté par cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173 250 000) Actions de Catégorie AM1 et par un million sept cent cinquante mille (1 750 000) Actions de Catégorie BM1, d'une valeur nominale de zéro virgule trois mille six cent trente euro (EUR 0,3630) chacune et par une (1) part bénéficiaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

3. L'article 5.2 des statuts de la Société dispose que le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à un milliard sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000.000). Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie AM1 et Actions de Catégorie BM1, par l'augmentation du nominal des dites actions ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. Suivant ses décisions du 22 octobre 2013, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un montant maximum de douze millions six cent soixante dix mille euros (EUR 12 670 000,-) par l'augmentation du nominal des cent soixante quinze millions (175 000 000) d'actions préexistantes (l'«Augmentation de Capital»).

5. Il a été fait usage de la décision du Conseil d'administration du 22 octobre 2013 et le capital social de la Société a été augmenté une première fois le 12 décembre 2013 à concurrence d'un montant de onze millions six cent trente sept mille cinq cent euros (EUR 11 637 500,-) et a été porté de sa valeur de cinquante et un millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent un euros (EUR 51 887 501,-) à soixante trois millions cinq cent vingt cinq mille et un euros (EUR 63 525 001,-), par l'augmentation du nominal de zéro virgule deux mille neuf cent soixante-cinq euro (EUR 0,2965) à zéro virgule trois mille six cent trente euro (EUR 0,3630) des cent soixante quinze millions (175 000 000) actions préexistantes.

5. Le délégué à la gestion journalière a constaté que le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350 000,-) et a été porté de sa valeur de soixante trois millions cinq cent vingt cinq mille et un euros (EUR 63 525 001,-) à soixante trois millions huit cent soixante quinze mille et un euros (EUR 63 875 001,-), par l'augmentation du nominal de zéro virgule trois mille six cent trente euro (EUR 0,3630) à zéro virgule trois mille six cent cinquante euro (EUR 0,3650) des cent soixante quinze millions (175 000 000) actions préexistantes à concurrence de:

- Trois cent quarante six mille cinq cent euros (EUR 346 500,-) pour les cent soixante treize millions deux cent cinquante mille (173 250 000) actions de catégorie AM1 préexistantes;

- Trois mille cinq cent euros (EUR 3 500,-) pour les un million sept cent cinquante mille (1 750 000) actions de catégorie BM1 préexistantes.

6. Les actions préexistantes de catégorie AM1 et BM1 ont été augmentées de leur nominal de zéro virgule trois mille six cent trente euro (EUR 0,3630) à zéro virgule trois mille six cent cinquante euro (EUR 0,3650) par le versement comme indiqué ci-dessous:

- 89 063 000 actions préexistantes de catégorie AM1 et 1 146 188 actions préexistantes de catégorie BM1 par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg («Trief»), par un apport en numéraire de cent soixante quatorze mille trois cent cinquante et un euros et trente et un cents (EUR 174 351,31);

- 86 962 500 actions préexistantes de catégorie AM1 par Oranje-Nassau Investments B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas («OND»), par un apport en numéraire de cent soixante treize mille neuf cent vingt cinq euros (EUR 173 925,-);

- 258 562 actions préexistantes de catégorie AM1 et 603 312 actions préexistantes de catégorie BM1 par les co-investisseurs tels que définis en annexe 1 («Co-investisseurs»), par des apports en numéraire de mille sept cent vingt trois euros et quatre vingt quatre cents (EUR 1 723,84).

7. Il résulte que suite à l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de trois cent cinquante mille euros (EUR 350 000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de trois cent cinquante mille euros (EUR 350 000,-) mis à la disposition par les actionnaires, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

8. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à soixante trois millions huit cent soixante quinze mille et un euros (EUR 63 875 001,-) représenté par cent soixante-treize millions deux cent cinquante mille (173 250 000) Actions de Catégorie AM1 et par un million sept cent cinquante mille (1 750 000) Actions de Catégorie BM1, d'une valeur nominale de zéro virgule trois mille six cent cinquante euro (EUR 0,3650) chacune et par une (1) part bénéficiaire d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 avril 2014. Relation GRE/2014/1484. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014053790/87.

(140061894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Evolution Plasturgie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 137.466.

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ROTOMADE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.695, ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, demeurant professionnellement à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant, d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique d'EVOLUTION PLASTURGIE S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.466,

laquelle a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1027 du 25 avril 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

ayant un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Que la comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend acte du projet de fusion par absorption de la société EVOLUTION PLASTURGIE s.à r.l. par la société Absorbante ROTOMADE S.A., tel que ce projet de fusion reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) du 14 février 2014, a été publié au Mémorial C numéro 491 du 24 février 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 267 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'associée unique de la Société Absorbée.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de donner décharge pleine et entière au gérant de la Société Absorbée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société Absorbante, pour faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

76151

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 avril 2014. Relation GRE/2014/1379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014053739/67.

(140061924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Mars Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.934.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mars Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173.396,

here represented by M. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Mars Investment S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.934, and whose registered office is set 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 December 2012 under number 3107. The articles of association have been amended for the last time on 13 December 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 March 2013 under number 702.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, then passed the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder hereby resolves to amend the second paragraph of article 13 of the Company's articles of association as follows

"The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed."

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux-mille quatorze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mars Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500.-) et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.396,

ici représentée par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Mars Investment S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 172.934, ayant son siège social 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte dressé par Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 décembre 2012 sous le numéro 3107. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière le 13 décembre 2012 selon un acte de Maître Henri Hellincks, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mars 2013 sous le numéro 702.

La comparante, représentant la totalité du capital de la Société, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier le second paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société telle qui suit:

«Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.»

Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante indiquée aux présentes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053947/84.

(140061659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Tempus Holdings A S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.132.

In the year two thousand fourteen, on the second day of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF Tempus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 147605, (the Class A Shareholder)

represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy given on 20 March 2014;

and

Credit Suisse Investments (UK), a private unlimited company, organized under the laws of England and Wales having its registered office at One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom (the Class B Shareholder)

represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo by virtue of a proxy given on 31st of March 2014

The hereabove referred proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That “Tempus Holdings A S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 148132, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 15 September 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1872 page 89829 dated 28 September 2009 (the “Articles of Association”) amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2166 of 5 November 2009 (the “Company”).

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

- That LSF Tempus Holdings S.à r.l. is the Class A Shareholder of the Company and Credit Suisse Investments (UK) is the Class B Shareholder of the Company (together the “Shareholders”);

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

(i) Reduction of the number of meetings of the Board of Directors required per calendar year; (ii) clarification in what circumstances the Directors can cast their vote by telephone confirmed in writing; (iii) clarification in what circumstances the Directors can pass resolutions in writing, (iv) addition of a new article 10.13 to the Company’s Articles of Association; and therefore, subsequent amendments to the following articles of the Articles of Association:

a. article 10.6(a) is amended by replacing the words “at least twice per calendar quarter” in the first sentence with the words “at least six times per calendar year (subject to reduction as provided in article 10.13)”;

b. article 10.9 is amended by adding the following words after the words “or any of its assets”:

“(including without limitation where the General Manager (as appointed by the Company from time to time) believes, acting reasonably, that a decision of the Board regarding the disposal of material assets of the Company is required without undue delay)”;

c. article 10.12 is amended by adding the following words after the words “In the case of emergency”:

“or where any delay may have material consequences for the Company or any of its assets (including without limitation where the General Manager (as appointed by the Company from time to time) believes, acting reasonably, that a decision of the Board regarding the disposal of material assets of the Company is required without undue delay)”;

d. a new article 10.13 is added as follows:

“Notwithstanding article 10.6(a), (a) if a period of six months has passed during which (i) there has been no meeting of the Board at which a Manager has cast his vote by telephone in accordance with article 10.9 and (ii) no resolution of the Board has been passed in writing in accordance with article 10.12, then the minimum number of meetings of the Board required per calendar year shall be reduced by one for the next calendar year, and (b) if a period of twelve months (including the six month period referred to in paragraph (a)) has passed during which (i) there has been no meeting of the Board at which a Manager has cast his vote by telephone in accordance with article 10.9 and (ii) no resolution of the Board has been passed in writing in accordance with article 10.12, then the minimum number of meetings of the Board required per calendar year shall be further reduced by one for the next calendar year; provided that in no event shall there be less than four meetings of the Board per calendar year, with at least one meeting occurring during each calendar quarter.”

First resolution

The Shareholders resolve to (i) reduce the number of meetings of the Board of Directors required per calendar year and subsequently (ii) amend article 10.6(a) of the Company's Articles of Association so that article 10.6(a) shall henceforth be read as follows in its English version:

" **10.6(a).** All meetings of the Board shall take place in Luxembourg at least six times per calendar year (subject to reduction as provided in article 10.13) and may be called by any Manager by the giving of not less than five (5) Business Days written notice (or such lesser period as all of the Managers may agree, with attendance at the relevant meeting constituting deemed agreement), such notice to include an agenda of matters proposed to be discussed and, where reasonably practicable, copies of all documents proposed to be discussed or considered at such meeting, provided that where such copies cannot be provided, such notice shall instead be accompanied by a summary of the documents proposed to be discussed containing reasonable detail as to the form, content and purpose of such documents. The applicable Shareholder shall designate for removal any Manager appointed by such Shareholder who fails to attend, in person, two consecutive meetings of the Board, and shall designate a replacement for election, in each case in accordance with article 10.2."

Second resolution

The Shareholders resolve to (i) clarify in what circumstances the Directors can cast their vote by telephone confirmed in writing, and therefore, subsequently (ii) amend article 10.9 of the Company's Articles of Association so that article 10.9 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **10.9.** Subject to article 10.10, in case of an emergency or where any delay may have material consequences for the Company or any of its assets (including without limitation where the General Manager (as appointed by the Company from time to time) believes, acting reasonably, that a decision of the Board regarding the disposal of material assets of the Company is required without undue delay), any Manager (not being physically present in the United Kingdom, the United States or the Federal Republic of Germany) may also cast his vote by telephone confirmed in writing."

Third resolution

The Shareholders resolve to (i) clarify in what circumstances the Directors can pass resolutions in writing, and therefore, subsequently (ii) amend article 10.12 of the Company's Articles of Association so that article 10.12 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **10.12.** Notwithstanding the foregoing, in the case of emergency, or where any delay may have material consequences for the Company or any of its assets (including without limitation where the General Manager (as appointed by the Company from time to time) believes, acting reasonably, that a decision of the Board regarding the disposal of material assets of the Company is required without undue delay) a resolution of the Board may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. Any such written resolutions must be considered and executed outside of (i) the United Kingdom, (ii) the United States of America, and (iii) the Federal Republic of Germany. The date of such resolution shall be the date of the last signature."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to add a new article 10.13 to the Company's Articles of Association so that this article 10.13 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **10.13.** Notwithstanding article 10.6(a), (a) if a period of six months has passed during which (i) there has been no meeting of the Board at which a Manager has cast his vote by telephone in accordance with article 10.9 and (ii) no resolution of the Board has been passed in writing in accordance with article 10.12, then the minimum number of meetings of the Board required per calendar year shall be reduced by one for the next calendar year, and (b) if a period of twelve months (including the six month period referred to in paragraph (a)) has passed during which (i) there has been no meeting of the Board at which a Manager has cast his vote by telephone in accordance with article 10.9 and (ii) no resolution of the Board has been passed in writing in accordance with article 10.12, then the minimum number of meetings of the Board required per calendar year shall be further reduced by one for the next calendar year; provided that in no event shall there be less than four meetings of the Board per calendar year, with at least one meeting occurring during each calendar quarter."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le deux avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

LSF Tempus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.605 et ayant un capital social de EUR 12.500 (l'Associé de Catégorie A),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2014.et

Credit Suisse Investments (UK), une société à responsabilité illimitée soumis au droit anglais ayant son siège social à l'One Cabot Square, London E14 4QJ, United Kingdom (l'Associé de Catégorie B),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2014.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des Associés et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps avec celui-ci.

Les parties comparantes ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- Que «Tempus Holdings A S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège sociales au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148132 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1872 page 89829 du 28 Septembre 2009 (les «Statuts de la Société») modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2166 du 5 novembre 2009 (la «Société»).

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

- Que LSF Tempus Holdings S.à r.l. est l'Associé de Catégorie A de la Société et Credit Suisse Investments (UK) est l'Associé de Catégorie B de la Société (ensemble les «Associés»):

- Que les parties comparantes ont fixé l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

(i) Réduction du nombre des réunions du Conseil de Gérance requises par année calendaire; (ii) détermination des circonstances suite auxquelles les gérants peuvent adopter des résolutions par téléphone avec confirmation par écrit (iii) détermination des circonstances suite auxquelles les gérants peuvent adopter des résolutions par écrit (iv) ajout d'un nouvel article 10.13 aux Statuts de la Société et modifications subséquentes des articles suivants:

a. article 10.6(a) est modifié en remplaçant les mots dans la première phrase «au moins deux (2) fois par année calendaire» par «au moins six (6) fois par année calendaire (pouvant être réduites selon les termes de l'article 10.13);

b. Article 10.9 est modifié par l'ajout suivant après les mots «ou ses actifs»:

«(incluant sans limitation lorsque le Gérant-Délégué (tel que nommé par la Société en tant que besoin), considère, agissant de manière raisonnable, qu'une décision du Conseil de Gérance concernant les actifs de la Société est requise sans délai);

c. Article 10.12 est modifié par l'ajout suivant après les mots «en cas d'urgence»:

«ou lorsque tout retard peut avoir des conséquences matérielle pour la Société ou ses actifs (incluant sans limitation lorsque le Gérant-Délégué (tel que nommé par la Société en tant que besoin), considère, agissant de manière raisonnable, qu'une décision du Conseil de Gérance concernant les actifs de la Société est requise sans délai)», et

d. Un nouvel article 10.13 est ajouté comme suite:

«Nonobstant l'article 10.6 (a), (a) si une période de six (6) mois s'est écoulée durant laquelle (i) aucune réunion du Conseil de Gérance ne s'est tenue au cours de laquelle un Gérant a exercé son vote par téléphone selon l'article 10.9 et (ii) aucune réunion du Conseil de Gérance n'a été adoptée par écrit selon l'article 10.12, il s'avère que le nombre minimal de réunions du Conseil de Gérance requis par année calendaire peut être réduit de un pour l'année calendaire suivante, et (b) si au cours d'une période de douze (12) mois (incluant la période de six (6) mois tel que mentionné au paragraphe (a)) (i) aucune réunion du Conseil de Gérance ne s'est tenue durant laquelle un Gérant a exercé son vote par téléphone selon l'article 10.9 and (ii) aucune réunion du Conseil de Gérance n'a été adoptée par écrit selon l'article 10.12, il s'avère que le nombre minimal de réunions du Conseil de Gérance requis par année calendaire peut être réduit de un pour

l'année calendaire suivante; sous réserve qu'en aucun cas, le nombre de réunions du Conseil de Gérance ne puisse être inférieur à quatre (4) par année calendaire, avec au moins une réunion par trimestre calendaire.»

Première résolution

Les associés décident de (i) diminuer les réunions du Conseil de Gérance requis par année calendaire et en conséquence (ii) de modifier l'article 10.6(a) des statuts de la Société afin que l'article 10.6(a) soit désormais lu dans la version française comme suite:

« **10.6. (a).** Toutes les réunions du Conseil de Gérance se déroulent au Luxembourg au moins six (6) fois par année calendaire (pouvant être réduites selon les termes de l'article 10.13) et peuvent être convoquées par un Gérant sur remise d'une convocation écrite respectant un préavis d'au moins cinq (5) Jours Ouvrés (ou toute période de préavis plus courte ayant été décidée par les Gérants et étant entendu que la participation à ladite réunion équivaudra à une acceptation de la tenue de la réunion), cette convocation devant inclure un ordre du jour des questions soumises à délibération et ou, dans la mesure du possible, les copies de tous les documents qui feront l'objet de discussions ou seront examinés lors de ladite réunion seront circulées ou, dans le cas où lesdites copies ne pourraient être circulées, un résumé détaillé des documents devant être examinés ou discutés lors de la réunion sera annexé à la convocation écrite et fera état de la forme, du contenu et de la finalité de chacun des documents. L'Associé concerné désigne un Gérant qu'il a nommé pour révocation si celui-ci ne participe pas, en personne, à deux réunions consécutives du Conseil de Gérance, et il désigne un remplaçant pour élection, dans chaque cas conformément à l'article 10.2.»

Deuxième résolution

Les associés décident (i) de déterminer dans quelles circonstances les gérants peuvent adopter des résolutions par téléphone avec confirmation par écrit et donc, par la suite (ii) de modifier l'article 10.9 des statuts de la Société afin que l'article 10.9 soit désormais lu dans la version française comme suite:

« **10.9.** Sous réserve de l'article 10.10, en cas d'urgence ou lorsque tout retard peut avoir des conséquences matérielles pour la Société ou ses actifs (incluant sans limitation lorsque le Gérant-Délégué (tel que nommé par la Société en tant que besoin), considère, agissant de manière raisonnable, qu'une décision du Conseil de Gérance concernant les actifs de la Société est requise sans délai), tout Gérant (qui n'est pas physiquement présent au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en République Fédérale d'Allemagne) peut également voter par téléphone avec confirmation par écrit.»

Troisième résolution

Les associés décident (i) de déterminer dans quelles circonstances les gérants peuvent adopter des résolutions par écrit et donc, par la suite (ii) de modifier l'article 10.12 des statuts de la Société afin que l'article 10.12 soit désormais lu dans la version française comme suite:

« **10.12.** Nonobstant ce qui précède, en cas d'urgence, ou lorsque tout retard peut avoir des conséquences matérielle pour la Société ou ses actifs (incluant sans limitation lorsque le Gérant-Délégué (tel que nommé par la Société en tant que besoin), considère, agissant de manière raisonnable, qu'une décision du Conseil de Gérance concernant les actifs de la Société est requise sans délai) une résolution du Conseil de Gérance peut également être adoptée par écrit, auquel cas elle se compose d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant. Ces résolutions écrites doivent être considérées et signées en dehors (i) du Royaume-Uni, (ii) des États-Unis d'Amérique et (iii) de la République Fédérale d'Allemagne. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'ajouter un nouvel article 10.13 aux Statuts de la Société qui sera désormais lu dans la version française comme suite:

« **10.13.** Nonobstant l'article 10.6 (a), (a) si une période de six (6) mois s'est écoulée durant laquelle (i) aucune réunion du Conseil de Gérance ne s'est tenue au cours de laquelle un Gérant a exercé son vote par téléphone selon l'article 10.9 et (ii) aucune réunion du Conseil de Gérance n'a été adoptée par écrit selon l'article 10.12, il s'avère que le nombre minimal de réunions du Conseil de Gérance requis par année calendaire peut être réduit de un pour l'année calendaire suivante, et (b) si au cours d'une période de douze (12) mois (incluant la période de six (6) mois tel que mentionné au paragraphe (a)) (i) aucune réunion du Conseil de Gérance ne s'est tenue durant laquelle un Gérant a exercé son vote par téléphone selon l'article 10.9 and (ii) aucune réunion du Conseil de Gérance n'a été adoptée par écrit selon l'article 10.12, il s'avère que le nombre minimal de réunions du Conseil de Gérance requis par année calendaire peut être réduit de un pour l'année calendaire suivante; sous réserve qu'en aucun cas, le nombre de réunions du Conseil de Gérance ne puisse être inférieur à quatre (4) par année calendaire, avec au moins une réunion par trimestre calendaire.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 avril 2014. Relation: LAC/2014/16372. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053384/240.

(140060347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

TILLESSE Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.068.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le trois avril.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

AFCO S.A. SPF, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 180.613, dûment représentée par deux de ses administrateurs Madame Nathalie PRIEUR et Monsieur Jeannot DIDERRICH, eux-mêmes ici représentés par Monsieur Alex BENOY, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2 avril 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "TILLESSE Properties Sàrl" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers pour son compte propre.

3.2. La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute

autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise valeur de ces participations.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4. La Société peut par ailleurs réaliser pour son compte propre, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), chacune toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être des associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8 Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la seule signature d'un gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B. En cas d'absence de gérant de Catégorie B, la société est engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée

Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les Statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Associé(s)	Parts sociales
AFCO S.A. SPF	5.000 (cinq mille)
Total	5.000 (cinq mille)

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de cinq cent mille euros (500.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille deux cents euros (2.200.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3). Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Alex BENOY, conseiller économique, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, demeurant au 1, rue Simmer, L-2538 Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg; et

- Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Benoy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2014. LAC/2014/16088. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053401/252.

(140060139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.437.120,00.

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March,
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of TD Grand Duché de Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-2958 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 9,437,120 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 155.484 (the “Company”).

There appeared,

TD US P&C Holdings ULC, an unlimited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, with its registered office at TD Canada Trust Tower, 10th Floor, 421- 7th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4K9 (the “Sole Shareholder”);

Here represented by M. Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 9,437,120 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the rights attached to the class A, class B and class C mandatory redeemable preferred shares and subsequent amendments to article 21 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the financial rights attached to the class B mandatory redeemable preferred shares and therefore to amend article 21 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 21. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, it shall be allocated as follows:

1. five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason;

2. after allocation to the legal reserve or other non distributable reserve:

i. where MRPS are not issued, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

* 80% shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 per Preferred Share; and

* the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or

- transfer it to a reserve distributable or not;

ii. where MRPS are issued an amount of profit up to a right to a preferential and cumulative dividend, at the exclusion of any Ordinary Dividend (as defined hereafter), equal to:

- for the Class A MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class A MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class A MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);
 - for the Class B MRPS: 5.53% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class B MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class B MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);
 - for the Class C MRPS: 4.3775% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class C MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class C MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);
 - for the Class D MRPS: 5.78% of the aggregate of (i) the nominal value of each Class D MRPS and (ii) the share premium amount attached to each Class D MRPS (whether allocated to the legal reserve or to another reserve, or not);
- (the “Preferential Dividend”)

The Preferential Dividend shall first be allocated to a distributable reserve of the balance sheet of the Company that can only be distributed to the MRPS holders.

Where the shareholders decide to distribute any dividend, the MRPS will be entitled to the payment of the Preferential Dividend before any Ordinary Dividend can be paid.

The Preferential Dividend (excluding additional Preferential Dividend referred to below) shall accrue daily on the basis of a 360 day year.

Ordinary Dividend means the dividend to be allocated to the holder(s) of Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any.

Where there is a change in the interest rate of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS, the Preferential Dividend rate on this particular class of MRPS may be amended.

Where there is a repayment and/or a disposition of the Underlying Receivable (as defined hereafter) financed by a particular class of MRPS and the Company uses the proceeds received on repayment and/or disposition to make new loans, the MRPS of this particular class may be converted into new MRPS, the features of which may be based on some of the features of the new loans made by the Company.

The MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where:

a. the underlying receivable(s) financed by the MRPS (the “Underlying Receivables” and individually an “Underlying Receivable”) includes an obligation to pay to the Company an applicable premium equal to the one applicable to the relevant Underlying Receivable (the “Applicable Premium”) in case of early prepayment of the relevant Underlying Receivable. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Applicable Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Applicable Premium.

b. the Company realizes a gain upon transfer or disposition of one or several Underlying Receivables. Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the gain is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to the amount of the said gain.

The Class D MRPS are also entitled to an additional Preferential Dividend where the Underlying Receivable includes an obligation to pay to the Company any premium or penalty in case of occurrence of an event identical to an event of default applicable to the relevant Underlying Receivable (the “Event of Default Premium”). Said additional Preferential Dividend accumulates for the financial year in the course of which the Event of Default Premium is disclosed in the Luxembourg GAAP financial statements of the Company and shall be equal to said Event of Default Premium.

The term “Preferential Dividend” mentioned in the articles of association of the Company also covers any additional Preferential Dividend as per above (except where otherwise mentioned).

The remaining profit, if any, shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to:

- distribute it, in this case, as follows:

* 80% shall be distributed proportionally among the holder(s) of Preferred Shares, however such distribution should be capped at USD 0.15 per Preferred Share; and

* the remaining amount, including the undistributed amount from a. above, shall be distributed among the holder(s) of Ordinary Shares, and Convertible Preferred Shares if any;

- carry it forward; or
- transfer it to a reserve distributable or not.

Any and all dividends, whether Preferential Dividend or Ordinary Dividend, to be allocated to the holder(s) of MRPS, Preferred Shares, Ordinary Shares, and/or Convertible Preferred Shares if any, shall become due and payable only to the extent that, and as of when, declared to be due and payable by resolution(s) of the board of managers, which resolution(s) shall set out the record date and the payment date.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase and its transformation, have been estimated at about EUR 900.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de TD Grand-Duché de Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment incorporée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 9.437.120 USD, ayant son siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-2951 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.155.484 (la «Société»).

A comparu,

TD US P&C Holdings ULC, une société dûment incorporée et existant valablement selon les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social à TD Canada Trust Tower, 10^{ème} étage, 421-7th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4K9 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par M. Baptiste Aubry, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que les 9.437.120 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et de classe B et modification subséquente de l'article 21 des statuts de la Société

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier les droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de classe A et de classe B et par conséquent de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 21. Bénéfices.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, lorsqu'un bénéfice apparaît dans les comptes annuels approuvés par les associés, celui-ci doit être alloué comme suit:

1. cinq pour cent du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment si celle-ci devait être entamée pour quelque raison que ce soit jusqu'à entière reconstitution.

2. après affectation à la réserve légale ou à toute autre réserve non distribuable:

i. lorsque les MRPS ne sont pas créées, le bénéfice restant est alloué par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:

* 80% doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD par Parts Sociales Préférentielles; et

* le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;

- son report à nouveau; ou

- le transférer à une réserve distribuable ou non;

ii. lorsque les MRPS sont créées et émises un montant de bénéfice à hauteur d'un droit à un dividende cumulatif et préférentiel, à l'exclusion d'un Dividende Ordinaire (comme défini ci-après), égal à:

- pour les MRPS de Classe A: 5.78% du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe A et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe A (allouée ou non à la réserve légale ou à tout autre réserve);

- pour les MRPS de Classe B: 5.53% du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe B et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe B (allouée ou non à la réserve légale ou à tout autre réserve);

- pour les MRPS de Classe C: 4,3775 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe C et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe C (allouée ou non à la réserve légale ou à tout autre réserve);

- pour les MRPS de Classe D 5.78 % du montant total de (i) la valeur nominale de chaque MRPS de Classe D et (ii) le montant de la prime d'émission attachée à chaque MRPS de Classe D (allouée ou non à la réserve légale ou à une autre réserve);

(le «Dividende Préférentiel»)

Le Dividende Préférentiel doit en premier lieu être alloué à une réserve distribuable du bilan de la Société qui ne pourra être distribuée qu'aux associés détenant des MRPS.

Lorsque les associés décident de distribuer un dividende, les MRPS donnent droit au paiement du Dividende Préférentiel avant le paiement de tout Dividende Ordinaire.

Le Dividende Préférentiel (à l'exclusion du Dividende Préférentiel additionnel décrit ci-dessous) se calcule par jour sur la base d'une année de 360 jours.

Le Dividende Ordinaire signifie le dividende devant être affecté à/aux détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires et/ou de Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant.

En cas de modification du taux d'intérêt de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS, le taux du Dividende Préférentiel applicable à cette classe particulière de MRPS peut être modifié.

En cas de repaiement et/ou de disposition de Créances Sous-Jacentes (comme défini ci-après) financées par une classe particulière de MRPS et la Société utilise le produit reçu du repaiement et/ou de la disposition pour octroyer de nouveaux prêts, les MRPS de cette classe particulière peuvent être converties en nouvelles MRPS dont les caractéristiques peuvent être établies en fonction de certaines des caractéristiques des nouveaux prêts octroyés par la Société.

Les MRPS ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque:

- a. les créances financées par les MRPS (les «Créances Sous-Jacentes» et individuellement une «Créance Sous-Jacente») incluent l'obligation de payer à la Société une prime applicable égale à celle applicable aux Créances Sous-Jacentes correspondantes (la «Prime Applicable») dans le cas d'un paiement anticipé desdites Créances Sous-Jacentes. Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime Applicable apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime Applicable.

- b. la Société réalise un gain sur le transfert ou la disposition d'une ou de plusieurs Créances Sous-Jacentes. Lesdits Dividendes Préférentiels additionnels s'accumulent au cours de l'exercice social pendant lequel le gain apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant dudit gain.

Les MRPS de Classe D ont également droit à un Dividende Préférentiel additionnel lorsque les Créances Sous-Jacentes incluent l'obligation de payer à la Société une prime ou pénalité en cas de survenance de tout événement identique à un cas de défaut applicable aux Créances Sous-Jacentes correspondantes (la «Prime en Cas de Défaut»). Ledit Dividende Préférentiel additionnel s'accumule au cours de l'exercice social pendant lequel la Prime en Cas de Défaut apparaît dans les comptes sociaux établis en Luxembourg GAAP de la Société et est égal au montant de la Prime en Cas de Défaut.

Le terme «Dividende Préférentiel» mentionné dans les Statuts recouvre également tout Dividende Préférentiel additionnel tel que ci-dessus (sauf si mentionné autrement).

Le bénéfice restant est affecté par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de:

- le distribuer, comme suit:

- * 80% doivent être distribués proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, toutefois une telle distribution devra être plafonnée à 0,15 USD par Parts Sociales Préférentielles; et

- * le montant restant, incluant le montant non distribué du point a. ci-dessus doit être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant;

- son report à nouveau; ou

- le transférer à une réserve distribuable ou non;

Tout dividende, qu'il s'agisse d'un Dividende Préférentiel ou d'un Dividende Ordinaire, doit être alloué à/aux détenteur(s) de MRPS, de Parts Sociales Préférentielles, de Parts Sociales Ordinaires, et/ou Parts Sociales Préférentielles Convertibles, le cas échéant, devient échu et exigible uniquement si, et lorsque, il est déclaré échu et exigible par décision du conseil de gérance, décision qui doit fixer la date d'enregistrement dans les comptes de la Société et la date de paiement.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ EUR 900,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Baptiste AUBRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 avril 2014. Relation GRE/2014/1386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053394/237.

(140060401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

Ferguson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 183.385.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of March,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Ferguson Holding Guernsey Limited, a limited liability company organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 57902,

represented by Dady Kasa-Vubu, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 26 March 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Ferguson Holding Guernsey Limited", prenamed, is the sole shareholder of Ferguson S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two Danish Kroner and twenty-eight Øre (DKK 97,882.28), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183385 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 10 January 2014, published in the Mémorial C on 12 February 2014 under number 478 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 28 February 2014, not yet published in the Mémorial C.

2) That the share capital of the Company is fixed at ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two Danish Kroner and twenty-eight Øre (DKK 97,882.28) represented by sixteen thousand (16,000) shares without indication of a nominal value (the "Existing Shares").

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the corporate capital by an amount of twenty-eight Øre (DKK 0.28) so as to bring it down from its current amount of ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two Danish Kroner and twenty-eight Øre (DKK 97,882.28) to ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two Danish Kroner (DKK 97,882) by allocation of the amount of twenty-eight Øre (DKK 0.28) to a special distributable reserve account of the Company and by reduction of the par value of the Existing Shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the sixteen thousand (16,000) Existing Shares into ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the Articles to be amended as per the following resolutions.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty Danish Kroner (DKK 978,820), so as to raise it from its present amount of ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two Danish Kroner (DKK 97,882) to one million seventy-six thousand seven hundred and two Danish Kroner (DKK 1,076,702) by the creation and the issue of:

- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class A shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class B shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class C shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class D shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class E shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class F shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class G shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class H shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class I shares; and
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class J shares

with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each, being nine hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty (978,820) new shares in total with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each.

Subscription and paying up

The nine hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty (978,820) new shares with a nominal value of one Danish Krone (DKK 1) each together with a total issue premium of one billion thirteen million three hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty Danish Kroner (DKK 1,013,321,180) have been subscribed as follows:

Ferguson Holding Guernsey Limited, prenamed, has subscribed to:

- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class A shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class B shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class C shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class D shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class E shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class F shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class G shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class H shares;
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class I shares; and
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class J shares;

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one billion fourteen million three hundred thousand Danish Kroner (DKK 1,014,300,000) out of which: (i) nine hundred and seventy-eight thousand eight hundred and twenty Danish Kroner (DKK 978,820) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) one billion thirteen million three hundred and twenty-one thousand one hundred and eighty Danish Kroner (DKK 1,013,321,180) shall be allocated to the share premium account.

Evidence of the aforementioned payment has been given.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the entire article 6 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one million seventy-six thousand seven hundred and two Danish Kroner (DKK 1,076,702) represented by one million seventy-six thousand seven hundred and two (1,076,702) shares having a nominal value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, fully paid up, and divided into:

- (i) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) ordinary shares (the “Ordinary Shares”)
- (ii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class A shares (the “Class A Shares”);
- (iii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class B shares (the “Class B Shares”);

- (iv) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class C shares (the “Class C Shares”);
- (v) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class D shares (the “Class D Shares”);
- (vi) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class E shares (the “Class E Shares”);
- (vii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class F shares (the “Class F Shares”);
- (viii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class G shares (the “Class G Shares”);
- (ix) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class H shares (the “Class H Shares”);
- (x) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class I shares (the “Class I Shares”); and
- (xi) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-two (97,882) class J shares (the “Class J Shares”).

The Shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the “Preference Shares”. The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2014 (the “Class A Period”).

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than on 31 December 2015 (the “Class B Period”).

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2016 (the “Class C Period”).

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2017 (the “Class D Period”).

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending no later than on 31 December 2018 (the “Class E Period”).

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending no later than on 31 December 2019 (the “Class F Period”).

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending no later than on 31 December 2020 (the “Class G Period”).

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2021 (the “Class H Period”).

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2022 (the “Class I Period”).

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2023 (the “Class J Period”).

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the classes of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is(are) entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date not earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up premium accounts into which any premium paid on any Share is transferred. Thus, any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares. Similarly, any amount of share premium paid into the Company on any Ordinary Shares shall be allocated to a premium account attached to such Ordinary Shares.

6.3. The share premium shall be distributed upon a decision of the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Preference Shares shall be exclusively distributed to the holders of the Preference Shares. The amount of share premium allocated to a premium account attached to the Ordinary Shares shall be exclusively distributed to the holders of Ordinary Shares.

6.4. Unless provided otherwise in the Articles, the Shares will have equal rights."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 16.2 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **16.2.** From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to insert a new article 16.3 in the Articles of the Company, which shall read as follows:

“ **16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

16.3.12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.”

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in conformity with and so as to achieve on aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in article 16.3 of the present Articles.”

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to allocate the amount of one hundred and seven thousand six hundred and seventy Danish Kroner and twenty Øre (DKK 107,670.20) from the premium account to the legal reserve of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Ferguson Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'île de Guernsey, avec siège social au Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA, immatriculée auprès du registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 57902,

représentée par Dady Kasa-Vubu, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2014.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que «Ferguson Holding Guernsey Limited» prénommé, est l'associé unique de Ferguson S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux Couronnes danoises et vingt-huit Øre (97.882,28 DKK), ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183385 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 janvier 2014, publié au Mémorial C le 12 février 2014 sous le numéro 478 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2014, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux Couronnes danoises et vingt-huit Øre (97.882,28 DKK) représenté par seize mille (16.000) parts sociales sans indication de valeur nominale (les "Parts Sociales Existantes").

3) Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social d'un montant de vingt-huit Øre (0,28 DKK) de manière à le porter du montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux Couronnes danoises et vingt-huit Øre (97.882,28 DKK) à un montant de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux Couronnes danoises (97.882 DKK) par allocation du montant de vingt-huit Øre (0,28 DKK) à un compte de réserve distribuable spéciale de la Société et par réduction du pair comptable des Parts Sociales Existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les seize mille (16.000) Parts Sociales Existantes en quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, chaque part sociale ayant une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK).

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront déterminés plus amplement dans les Statuts de la Société qui seront modifiés par les résolutions suivantes.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt Couronnes danoises (978.820 DKK) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux Couronnes danoises (97.882 DKK) à un million soixante-seize mille sept cent deux Couronnes danoises (1.076.702 DKK) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie A;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie B;

- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie C;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie D;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie E;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie F;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie G;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie H;
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie I; et
 - quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie J;
- d'une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK) chacune, s'élevant à neuf cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt (978.820) nouvelles parts sociales au total, d'une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK) chacune.

Souscription et paiement

Les neuf cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt (978.820) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale d'un milliard treize millions trois cent vingt-et-un mille et cent quatre-vingts Couronnes danoises (1.013.321.180 DKK) ont été souscrites comme suit:

Ferguson Holding Guernsey Limited, prénommé, a souscrit à:

- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie A;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie B;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie C;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie D;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie E;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie F;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie G;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie H;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie I;
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie J;

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total d'un milliard quatorze millions trois cent mille Couronnes danoises (1.014.300.000 DKK) dont: (i) neuf cent soixante-dix-huit mille huit cent vingt Couronnes danoises (978.820 DKK) seront allouées au capital social de la Société et (ii) un milliard treize millions trois cent vingt-et-un mille et cent quatre-vingts Couronnes danoises (1.013.321.180 DKK) seront allouées au compte prime d'émission.

La preuve du paiement susmentionné a été donnée.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-seize mille sept cent deux Couronnes danoises (1.076.702 DKK) représenté par un million soixante-seize mille sept cent deux parts sociales d'une valeur nominale de une Couronne danoise (1 DKK) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales ordinaires (les “Parts Sociales Ordinaires”);
- (ii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie A (les “Parts Sociales de Catégorie A”);
- (iii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie B (les “Parts Sociales de Catégorie B”);
- (iv) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie C (les “Parts Sociales de Catégorie C”);
- (v) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie D (les “Parts Sociales de Catégorie D”);
- (vi) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie E (les “Parts Sociales de Catégorie E”);
- (vii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie F (les “Parts Sociales de Catégorie F”);
- (viii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”);

(ix) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”);

(x) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”); et

(xi) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-deux (97.882) parts sociales de catégorie J (les “Parts Sociales de Catégorie J”).

Les Parts Sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie J sont ci-après dénommées les “Parts Sociales Préférentielles”. Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont dénommées ci-après comme les “Parts Sociales” et “Part Sociale” doit être interprété en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les “Associés” et individuellement un “Associé”.

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l’assemblée générale de(des) l’Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l’annulation d’une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l’annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d’une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l’annulation ainsi que le Montant d’Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et de l’annulation à (aux) l’Associé(s) à l’adresse de (des) l’Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l’omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n’affecte la validité de la procédure pour le rachat et l’annulation.

Une réduction de capital par le rachat d’une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la “Période de Catégorie A”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la “Période de Catégorie B”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la “Période de Catégorie C”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la “Période de Catégorie D”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la “Période de Catégorie E”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la “Période de Catégorie F”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la “Période de Catégorie G”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la “Période de Catégorie H”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la “Période de Catégorie I”).

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2023 (la “Période de Catégorie J”).

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n’a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l’annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la “Nouvelle Période”) qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d’une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu’un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie J et les catégories de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période de Catégorie respective viendront dans l’ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n’ont pas été rachetées et annulées antérieurement).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d’une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l’annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et continuera pour se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société à(aux) l'Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie (s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, à retenir, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société.

Pour éviter tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) exprimées comme étant positives et (ii) toutes sommes à affecter à la(aux) réserve(s) en vertu des exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) tous dividendes auxquels a(ont) droit le(les) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme étant positives.

RL = toutes sommes devant être allouées dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tous dividendes auxquels a(ont) droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit au Bénéfice.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les endettements ou autres dettes de la Société payables dans moins de six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

6.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Ainsi, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles. De même, tout montant de prime d'émission versé à la Société pour toutes Parts Sociales Ordinaires sera alloué à un compte de prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Ordinaires.

6.3 La prime d'émission sera distribuée sur décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Préférentielles sera distribué exclusivement

aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles. Le montant de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires sera distribué exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.

6.4 Sauf disposition contraire des Statuts, les Parts Sociales confèrent les mêmes droits.”

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16.2 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **16.2.** Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.”

Septième résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 16.3 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Part Sociale pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette Part Sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(auront) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(auront) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(auront) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(auront) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(auront) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(auront) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(auront) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(auront) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(auront) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J aura(auront) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;

16.3.12 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés.”

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des Statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés conformément aux et afin d'atteindre sur une base totale le même résultat économique que celui atteint par les règles de distribution établies à l'article 16.3 des présents Statuts.”

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'allouer le montant de cent sept mille six cent soixante-dix Couronnes danoises et vingt Øre (107.670,20 DKK) du compte de prime d'émission à la réserve légale de la Société.

76176

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4784. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053745/553.

(140061653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Ozar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 171.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014054823/10.

(140062819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

"Patrick COLLE S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 33, rue Abbé Henri Müller.

R.C.S. Luxembourg B 108.605.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054827/10.

(140063130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

Business Office Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.674.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 novembre 2013, les actionnaires ont décidé de nommer Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014, en remplacement de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055184/14.

(140064032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.
